

CHARTRE D'UTILISATION DE LA COMMUNAUTE ECLAIREURS

La présente charte (ci-après la “Charte”) a pour objet de définir, en plus des Conditions Générales d'Utilisation du Site <https://communaute-les-eclaireurs.totalenergies.fr>, les conditions d'utilisation spécifiquement applicables à la Plateforme.

Le Client Membre qui souhaite naviguer ou utiliser les fonctionnalités de la Plateforme accepte la présente Charte sans réserve.

Le Client Membre naviguant sur la Plateforme est réputé avoir accepté les [Conditions Générales d'Utilisation du Site](#) sans réserve.

Sauf disposition contraire expresse des présentes, les termes en majuscule dans la Charte ont la même signification que ceux utilisés dans les Conditions Générales d'Utilisation du Site.

1. LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

1.1 Les rôles des membres

Les membres de la Plateforme sont les Client(s) Membre(s) disposant d'un Compte utilisateur.

Les membres de la Plateforme peuvent, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- participer à des jeux concours, sondages, questionnaires ...
- poster des messages sur les fils de discussion
- envoyer des commentaires aux autres Clients Membres
- liker les publications des autres Clients Membres

La Plateforme est faite pour que les Client(s) Membre(s) échangent et s'entraident dans le but de faire des économies d'énergie. Les membres de la Communauté Éclaireurs peuvent échanger avec les Administrateurs (Experts énergie et Animateur) et d'autres membres de la communauté.

Les Clients Membres pourront également participer aux différents jeux-concours que propose la Plateforme. Pour cela, les Clients Membres devront se rendre dans l'onglet "Jeux-concours" ou directement sur le post mentionnant ledit jeu-concours afin de prendre connaissance des modalités du jeu-concours et de participation.

Le pseudonyme de chaque Client Membre est choisi par ce dernier en le paramétrant directement dans son Compte Utilisateur conformément aux CGU.

1.2 La gamification

La Plateforme met à la disposition des Clients Membres un système de gamification. La gamification permet aux Clients Membres de gagner des points pour accéder à différents statuts. Le système de classement permet d'identifier les Clients Membres les plus engagés dans les économies d'énergie.

- Niveau 1 : Statut "Curieux" (0 à 399 points)
- Niveau 2 : Statut "Débrouillard" (400 à 999 points)
- Niveau 3 : Statut "Super éclairé" (1000 points et plus)

2. LES ADMINISTRATEURS

Les Administrateurs sont identifiés par des pastilles portant soit la mention de « Expert(e) énergie » soit d'« Animateur/Animatrice » à côté de leur pseudonyme.

Leur rôle consiste avant tout à animer, faire vivre la communauté mais aussi à vous accompagner dans la maîtrise de votre consommation. Ils ont la possibilité de déplacer ou de désactiver temporairement des messages.

Les Administrateurs décident en dernier ressort de supprimer ou non un message et de tout autre acte de modération. La modération peut donner lieu au blocage de l'accès à la Plateforme du Client Membre, sans préjudice d'éventuelles poursuites pénales.

La modération mise en place par les Administrateurs se fait a posteriori de la publication des contenus et/ou Données fournies par tout Client Membre.

Les Administrateurs communiquent également les informations importantes (mises à jour, maintenances...) concernant la vie de la Plateforme et peuvent être contactés pour faire part d'un problème rencontré ou d'une suggestion d'amélioration.

3. PUBLICATIONS

Le Client Membre a la possibilité de poster des messages, images et vidéos sur les fils de discussion acceptant les messages.

Les publications doivent avoir un rapport avec les économies d'énergie au sens large du terme ainsi qu'avoir un rapport avec la catégorie de la Communauté dans laquelle elles sont postées.

Elles doivent respecter les autres Clients Membres et ne pas faire l'objet d'un comportement prohibé par la présente Charte.

Le Client Membre a également la possibilité de :

- éditer les messages qu'il a posté ;
- supprimer les messages qu'il a postés.

Il est recommandé au Client Membre d'éviter au maximum de divulguer des informations personnelles le concernant.

En postant du contenu, le Client Membre garantit à TotalEnergies que :

- Il dispose de la capacité juridique pour poster de tels contenus ;
- Il a pris lui-même la photographie/vidéo ou tous autres éléments et dispose de tous les droits d'image et de propriété intellectuelle y afférents ;
- Les photographies / vidéos sont réalisées à l'intérieur de locaux lui appartenant ;
- Aucune photographie / vidéo ne contiendra de personne identifiable, les animaux étant autorisés ;
- Si les contenus sont soumis au droit de propriété intellectuelle d'une tierce personne, qu'il possède les licences, droits, consentements et permissions nécessaires à la publication desdits contenus.
- L'utilisation des contenus ne porte pas atteinte à la propriété intellectuelle et aux droits d'image d'aucune tierce personne et ne viole aucune loi ;

- Il a lu, compris et accepté les termes des CGU et de la présente Charte.

4. MESSAGERIE PRIVÉE

Le Client Membre peut contacter les Administrateurs par le biais de la messagerie privée. Les Administrateurs peuvent également contacter le Client Membre par ce canal de communication.

Les messages privés sont soumis aux mêmes exigences que les publications.

Il est recommandé au Client Membre d'éviter au maximum de divulguer des informations personnelles le concernant.

5. LES COMPORTEMENTS PROHIBÉS PAR LA CHARTE

La communauté est un lieu d'échange et de partage entre ses membres autour des économies d'énergie au sens large du terme et à destination de tous. Pour préserver cet esprit, tout contenu indésirable n'est pas souhaité sur le forum.

Sont considérés comme indésirables et pourront faire l'objet d'une modération, d'une suppression ou d'une exclusion les comportements et contenus suivants :

- Toute divulgation de données à caractère personnel ou les messages portant atteinte à la vie privée.
- Les messages ou contenus visant uniquement au démarchage publicitaire.
- Les messages portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers
- Les conseils ou diagnostics relevant normalement d'une consultation d'expert professionnel (architecte, électricien, chauffagiste ...) pour des raisons tenant à la sécurité des biens et des personnes.
- Les liens renvoyant vers des sites extérieurs dangereux ou au contenu indésirable au sens de la présente Charte.

- Les messages incompréhensibles.
- Les comportements identifiés comme perturbateurs sur un forum de discussion : hors sujet, réponses volontairement fausses, “bombardement” de messages, “trolls”,
- Tout message à caractère politique, syndical ou religieux.
- Tout message ou contenu à caractère diffamatoire, dénigrant, injurieux, violent, agressif, péremptoire ou vulgaire, constitutif de harcèlement ou prenant à partie un Client Membre, ou plusieurs membres ou une société, incitant à la haine ou à la violence, raciste, xénophobe, sexiste, homophobe ou révisionniste.
- Tout message ou contenu incluant une photographie de visage d’une personne (hors photo de profil).
- Tout message ou contenu à caractère pornographique.
- Tout message ou contenu mettant en avant de manière ostensible des marques concurrentes de TotalEnergies Electricité et Gaz France et plus généralement TotalEnergies.
- Tout message, contenu, ou comportement pénalement répréhensible.
- Tout message pouvant exposer TotalEnergies à un risque juridique, réglementaire ou réputationnel.
- Plus largement, tout message ou contenu contraire aux droits d’auteur, au droit applicable aux bases de données, au droit à l’image et au respect de la vie privée, contraire à l’ordre public ou aux bonnes mœurs ou qui enfreindrait une disposition législative ou réglementaire.

La liste ci-dessus ne présente pas un caractère exhaustif. Tout comportement, message ou Contenu considéré comme inapproprié par un Administrateur pourra faire l’objet d’une modération.

Conformément aux CGU acceptées par les Clients, tous les Contenus publiés sur la Plateforme n’engagent que leurs auteurs.

6. SIGNALEMENT

Le Client Membre est invité à signaler les publications et les messages des autres Utilisateurs qu’il pense aller à l’encontre de la présente Charte.

Le Client Membre peut signaler un message ou contenu hors-charte à l’aide du bouton Signaler présent en haut de chaque publication ou fil de discussion.

Après avoir rempli un formulaire, le Client Membre valide son signalement. Tout signalement fait l'objet d'un traitement auprès de la Modération.

Le Client Membre non inscrit sur la Communauté peut également signaler un contenu en cliquant sur le bouton "Signaler" associé à la publication concernée.

En cas de signalement abusif, le Client Membre s'expose aux sanctions prévues par la présente Charte.

7. LES SANCTIONS

Le non-respect de la présente Charte expose le Client Membre aux sanctions suivantes :

- désactivation temporaire ou définitive des publications ou des messages non-désirés ;
- mise en garde simple (manquement mineur aux règles) ;
- avertissement (manquement répété) ;
- suspension de l'accès à la Plateforme (bannissement temporaire) en cas de manquement répété ou comportement inadéquat ;
- suppression de l'accès à la Plateforme (bannissement définitif) en cas de manquement répété ou comportement inadéquat ;
- poursuites judiciaires pour les faits pénalement répréhensibles.

8. CONTACT

Pour toute question relative à la présente Charte, le Client Membre est invité à contacter un Administrateur (identifié par une pastille portant soit la mention de « Expert(e) énergie » soit d'« Animateur/Animatrice » à côté de son pseudonyme) par message privé sur la Plateforme.